

à

Monsieur Laurent VASTEL
Maire de Fontenay-aux-Roses
Hôtel de Ville
75, rue Boucicaut
92260 Fontenay-aux-Roses

Fontenay-aux-Roses, Vendredi 23 février 2018

Lettre Recommandée avec accusé de réception

Copie : Monsieur Eric MADELRIEUX, président du Directoire de la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Coopération et Famille, 51, rue Louis Blanc 92400 Courbevoie.

Objet : Recours gracieux contre la délibération « **Résiliation d'une convention de mise à disposition de terrains Place du Général De Gaulle** » et demande d'annulation de cette délibération.

Cette délibération a été adoptée lors de la séance du conseil municipal de Fontenay-aux-Roses en date du 27 décembre 2017. Son numéro d'identification est 092-219200326-20171227-DEL171227_2-DE.

Pièce jointe 1 : La délibération visée dans son intégralité.

Pièce jointe 2 : Annonce d'une réunion publique le 14 mars 2018 présentant l'avant-projet de l'aménagement de la Place du Général De Gaulle.

Monsieur Le Maire,

1- Recevabilité de notre recours

1.1. Intérêt à agir

Le devenir de la Place du Général De Gaulle concerne tous les habitants de notre ville. En effet La place du Général de Gaulle est située au cœur de ville, en face de la Mairie. Plusieurs bâtiments et monument publics ouvrent sur cette place: la Mairie, la Maison de la Musique et de la Danse, le marché couvert. La place elle-même est le site du marché de plein air et du Monument aux Morts. Elle jouxte le square Pompidou et le futur Parc La Boissière.

Plusieurs requérants individuels habitent en bordure de cette Place ou à proximité immédiate

Enfin l'Association Union Associative Fontenaisienne, fondée en 1995, a pour objet la défense de l'environnement ainsi que l'amélioration de la qualité et du cadre de vie à Fontenay-aux-Roses.

*Recours gracieux contre la délibération « **Résiliation d'une convention de mise à disposition de disposition de terrains Place du Général De Gaulle** » et demande d'annulation de cette délibération.*

2.2. Respect des délais de recours

Ce recours gracieux est envoyé le 23 février 2018, le cachet de la Poste sur ce courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception faisant foi. Or la délibération faisant l'objet de ce recours gracieux a été adoptée lors de la séance du conseil municipal de Fontenay-aux-Roses en date du 27 décembre 2017, elle a été envoyée en préfecture le 11 janvier 2018 et reçue en préfecture le 11 janvier 2018. Le délai maximal de 2 mois pour déposer ce recours gracieux est donc bien respecté.

2-Motif de notre recours

Cette délibération comporte le « Considérant » suivant : *Considérant que dans le cadre du projet de la Ville de réaménagement de la place de Gaulle et de ses abords, la mise à disposition des terrains par la SA HLM Coopération et Famille à la Ville n'est plus nécessaire*

Or le projet de la Ville de réaménagement de la place De Gaulle et de ses abords n'est pas défini : il n'y a, à la différence de l'autre « Considérant », aucune pièce annexe liée à ce « Considérant » (pièce jointe 1)

Aucune pièce ne montrant la réalité de ce projet, ce « Considérant » essentiel pour motiver cette délibération ne peut qu'être rejeté, ce qui entraîne ipso facto, l'annulation de cette délibération qui n'a plus lieu d'être.

De plus, le maire prévoit d'organiser une réunion publique le 14 mars 2018 ayant pour thème : **Présentation de l'avant-projet de l'aménagement de la place du Général De Gaulle** (Pièce jointe 2). Il reconnaît, sachant que l'avant-projet précède par définition le projet, qu'à la date du 27 décembre 2017, le projet n'existait pas.

Cela explique l'absence de pièce annexe liée au « Considérant » faisant mention du projet de réaménagement de la place du Général De Gaulle.

3-Notre demande

Compte tenu des éléments précisés ci-avant, nous vous demandons, Monsieur Le Maire, de bien vouloir mettre en œuvre la procédure nécessaire pour annuler la délibération **« Résiliation d'une convention de mise à disposition de terrains Place du Général De Gaulle adoptée »** lors de la séance du conseil municipal de Fontenay-aux-Roses en date du 27 décembre 2017.

En attendant de prendre connaissance de votre décision et restant à votre entière disposition pour vous rencontrer, recevez, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Recours gracieux contre la délibération « Résiliation d'une convention de mise à disposition de disposition de terrains Place du Général De Gaulle » et demande d'annulation de cette délibération.

*Recours gracieux contre la délibération « **Résiliation d'une convention de mise à disposition de disposition de terrains Place du Général De Gaulle** » et demande d'annulation de cette délibération.*